

Pôle des affaires juridiques et institutionnelles paji@u-bourgogne.fr

Le Président de l'Université de Bourgogne,

- Vu le Code de l'Education notamment l'article L. 712-4;
- Vu les statuts de l'Université de Bourgogne, notamment l'article 24 ;
- Vu l'élection de Madame Nadine MILLOT à la commission de la recherche suite aux élections des 30 et 31 janvier 2024 relatives aux conseils centraux;
- Vu l'élection de Madame Carine MICHEL à la commission de la formation et de la vie universitaire suite aux élections des 30 et 31 janvier 2024 relatives aux conseils centraux;

- ARRETE -

Article 1

Madame Nadine MILLOT, Professeure à l'UFR Sciences et Techniques est nommée Présidente du Conseil Académique en formation restreinte à compter de ce jour. Son mandat expire à l'échéance du mandat des représentants élus des personnels du Conseil Académique.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nadine MILLOT, Madame Carine MICHEL assure les fonctions de Présidente du Conseil Académique en formation restreinte en sa qualité de vice-présidente.

Article 3

Le Directeur Général des Services de l'Université de Bourgogne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de l'université et transmis à la Rectrice, Chancelière de l'Université.

Fait à Dijon, le 9 avril 2024,

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Vincent THOMAS

Copie à :

Madame Nadine MILLOT, Professeure à l'UFR Sciences et Techniques, vice-présidente à la Commission de la Recherche

Madame Carine MICHEL, Professeur à l'UFR STAPS, vice-présidente à la commission de la formation et de la vie universitaire

Direction Général des Services

Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI)

Pôle Recherche

Pôle formation et vie universitaire

Agence comptable / Pôle Finances

Pôle RH (SPE – BIATSS)

Rectorat

Publication sur le site internet de l'université de Bourgogne